

12.12.2016 - 11:00 Uhr

Indice du logement en ligne OWI: Le marché du logement poursuit sa détente / Dans toute la Suisse, 190 000 logements ont été proposés à la location au cours du printemps-été 2016 (+12%)

Lausanne (ots) -

Durant le printemps-été 2016 (du 1er avril au 30 septembre 2016), les durées d'annonce des logements proposés à la location sur les plateformes Internet de Suisse se sont nettement allongées. Cette détente est surtout due à l'augmentation du nombre de logements proposés à la location. On est passé à 189 482 unités, contre 169 838 unités lors de la période précédente, ce qui représente une augmentation d'environ 12%. Tel est le résultat qui ressort du calcul semestriel de l'indice du logement en ligne OWI de l'Association suisse de l'économie immobilière SVIT et la Haute Ecole d'économie de Zurich (HWZ).

Pendant la même période, la demande n'a pratiquement pas augmenté, si bien que les logements ont été proposés pendant bien plus longtemps à la location (33 jours contre 28 jours lors de la période précédente) avant de trouver preneurs. L'indice OWI est un indicateur important de l'offre et de la demande sur le marché suisse du logement locatif. A la différence des statistiques officielles sur les logements vacants, il fournit un tableau dynamique et réaliste de la situation qui prévaut sur le marché pour les locataires et les bailleurs.

Dans les douze villes suisses analysées en détail, la durée d'annonce s'est également allongée de manière significative: à Zurich elle est passée à 19 jours (contre 17 jours à la période précédente), à Bâle à 28 jours (contre 20 jours à la période précédente) et à Genève à 24 jours (contre 20 jours à la période précédente). Là aussi, cet allongement s'explique par une augmentation de l'offre, alors que la demande reste inchangée. Si cette tendance générale se poursuit, les plus grandes villes connaîtront elles aussi un excédent d'offre.

Dans ce contexte, le SVIT exige que l'on réexamine l'obligation d'utiliser une formule officielle indiquant le montant du loyer précédent. Cette obligation est en vigueur dans les cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel, Nidwald, Zoug et Zurich, au motif d'une prétendue pénurie du logements. Pour les bailleurs, l'obligation d'utiliser une formule officielle occasionne un surcroît de travail administratif considérable et reste sans effet dans un marché du logement qui fonctionne. L'association réaffirme par ailleurs sa position: le calcul annuel du nombre de logements vacants est un indicateur insuffisant de l'approvisionnement du marché du logement locatif.

Tout les détails: <http://ots.ch/25uLP>

Contact médias:

Alexis Delmege, Secrétaire général, SVIT Romandie
Tél. 022 591 22 68, 076 382 68 18, alexis.delmege@voxia.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059993/100796878> abgerufen werden.